

## Les coordonnées du Parquet pour le signalement des victimes de violences conjugales

### 1) Envoi du signalement par mail :

Mettre dans l'objet du mail : « Urgent Signalement médical : Violences conjugales »

Permanence du parquet : [permanence.pr.tj-pontoise@justice.fr](mailto:permanence.pr.tj-pontoise@justice.fr)

Magistrats référents des violences Conjugales : [tgd.tj-pontoise@justice.fr](mailto:tgd.tj-pontoise@justice.fr)

L'accusé de réception du procureur est à conserver dans le dossier patient.

Le médecin peut dans le corps du mail demander à être tenu informé de la suite donnée à ce signalement.

### 2) Coordonnées téléphoniques de la permanence du Parquet :

- De 9h à 18h30 : 01 79 42 24 70 ou 01 79 42 24 80
- Après 18h30 : 01 79 42 24 72

## Le maillage associatif territorial :

- CIDFF 95 Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles du Val d'Oise : 01 30 32 72 29
- ESPERER 95, Service Socio-Judiciaire : 01 34 35 33 20
- Du Côté des femmes 95 : 01 30 73 18 33
- APUI- Les villageoises : 01 30 30 55 90
- Voix de Femmes : 01 30 31 55 76
- Mon Ame Sœur : 06 12 57 47 30

## Le Conseil Départemental du Val d'Oise de l'Ordre des Médecins

- <https://cdom95.org>
- [val-oise@95.medecin.fr](mailto:val-oise@95.medecin.fr)
- Tel : 01 39 59 57 63